

CLASSIFICATION

DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

CRITÈRES D'ÉVALUATION RESIDENCE PRIVEE



CLASSIFICATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

Table des matières

LA RESIDENCE	2
LA CLASSIFICATION	2
LA COTE	2
LES NORMES ESSENTIELLES	3
LES COMMODITES.....	3
LES CRITERES D'ÉVALUATION	4
SECTION 1 : EXTERIEUR	4
POINTS DE BONIFICATION	4
POINTS DE DEMERITE	4
SECTION 2 : SALLE DE SEJOUR, SALLE A DINER ET RESTAURATION	5
SALLE DE SEJOUR.....	5
SALLE A DINER ET RESTAURATION	5
POINTS DE BONIFICATION	5
POINTS DE DEMERITE	5
SECTION 3 : CHAMBRE	6
POINTS DE BONIFICATION	6
POINTS DE DEMERITE	6
SECTION 4 : SALLE DE BAIN.....	7
POINTS DE BONIFICATION	7
POINTS DE DEMERITE	7

La résidence privée

Une résidence privée est un :

« Bâtiment dans lequel les propriétaires ou exploitants résident et dans lequel est offert le service de restauration. »

La classification

La classification d'une résidence privée est composée de sa cote et de ses commodités. Alors que la cote est représentée par un nombre d'étoile, soit de 0 à 5, les commodités sont représentées par des pictogrammes.

La cote

La cote d'une résidence privée sert à établir, le plus objectivement possible, son niveau de qualité et de confort. Représentée par un nombre d'étoile, soit de 0 à 5, la cote équivaut à la somme des points accumulés, sur 1000, de toutes les sections d'une résidence privée.

Le tableau ci-dessous à gauche vous indique le pourcentage de points attribuables aux différentes sections d'une résidence privée alors que le tableau ci-dessous à droite vous indique comment la cote est établie en fonction de la somme des points accumulés.

Sections	Pourcentage
Extérieur	14%
Salle de séjour, salle à diner et restauration	31.5%
Chambre	33%
Salle de bain	21.5%

Cote	Pointage
0	De 0 à 180 points
1	De 181 à 354 points
2	De 355 à 524 points
3	De 525 à 694 points
4	De 695 à 864 points
5	De 865 à 1000 points

Par exemple, une résidence privée dont la somme des points accumulés de toutes les sections est de 610 obtiendra la cote de 3 étoiles. Voici, selon les termes du Ministre du Tourisme, la description de chacune des cotes.

Cote	Description
0	Unité d'hébergement en forêt dont l'aménagement respecte les normes minimales de classification
1	Unité d'hébergement en forêt dont l'aménagement et les services sont conformes aux standards de qualité
2	Unité d'hébergement confortable en forêt, doté d'un aménagement de bonne qualité et qui fournit quelques services et commodités
3	Unité d'hébergement très confortable en forêt, doté d'un aménagement de qualité appréciable et qui offre plusieurs services et commodités
4	Unité d'hébergement de confort supérieur, parmi les meilleurs en forêt, doté d'un aménagement qui offre un large éventail de services et de commodités
5	Unité d'hébergement exceptionnel en forêt, tant par son confort et son aménagement que par la multitude de commodités et l'impeccabilité des services qui sont offerts

Les normes essentielles

Les normes essentielles visent à faire en sorte qu'une résidence privée respecte un minimum de critères afin de pouvoir conserver sa cote. À défaut de respecter une seule de ces normes, la cote de la résidence privée sera abaissée au niveau inférieur. Les tableaux ci-dessous vous indiquent les normes essentielles à respecter en fonction du nombre d'étoiles.









<i>Norme essentielle pour conserver une cote de 3 étoiles</i>
Salle de bain partagée complète (toilette, bain/douche et lavabo)

<i>Norme essentielle pour conserver une cote de 4 étoiles</i>
Au moins une chambre avec une salle de bain complète privée via la chambre et salle de bain partagée

<i>Normes essentielles pour conserver une cote de 5 étoiles</i>
Salle de bain intérieure complète privée
Aucune chambre au sous-sol
Maximum de 50% de la capacité d'accueil en lits superposés
Aucune chambre pour plus de 4 personnes

Les commodités

Représentée par des pictogrammes, les commodités servent à donner un aperçu des principaux services offerts à l'intérieur d'une résidence privée. Le tableau ci-dessous vous indique les commodités que vous pouvez retrouver pour une résidence privée.

<i>Commodités</i>	
	Eau froide
	Eau chaude
	Salle de bain intérieure complète privée
	Salle de bain partagée
	Système de chauffage automatique
	Système de chauffage au bois
	Système d'éclairage électrique
	Système d'éclairage au gaz propane

Les critères d'évaluation

Alors que la majorité des critères d'évaluation sont classifiés en fonction du choix des matériaux ou des équipements utilisés, les critères de type « État » sont classifiés en fonction du degré d'entretien, d'usure et de propreté.

Voici la liste des critères d'évaluation pour chacune des sections.

Section 1 : Extérieur

- ✓ Porte extérieure principale
- ✓ État de la porte extérieure principale
- ✓ Galerie / terrasse / palier / escalier
- ✓ État de la galerie / terrasse / palier / escalier
- ✓ Murs extérieurs
- ✓ État des murs extérieurs
- ✓ Fenêtres et cadres extérieurs
- ✓ État des fenêtres et des cadres extérieurs
- ✓ État des moustiquaires
- ✓ Toiture
- ✓ État de la toiture (incluant fascia, soffite, cheminée, antenne et gouttières)
- ✓ Ameublement extérieur

Points de bonification

- ✓ Site aménagé pour un feu extérieur
- ✓ Intégration dans le milieu naturel
- ✓ Endroit aménagé pour l'entreposage des équipements
- ✓ Endroit aménagé pour le séchage des vêtements
- ✓ Support à canne à pêche

Points de démérite

- ✓ Présence de nuisances sur le site immédiat
- ✓ Absence de signalisation de la résidence privée
- ✓ Porte extérieure ajourée
- ✓ Présence de nuisance constante (bruit/odeur)

Section 2 : Salle de séjour, salle à manger et restauration

Salle de séjour

- ✓ Salle(s) de séjour
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher (incluant la base du système de chauffage)
- ✓ Mobilier de la salle de séjour
- ✓ État du mobilier

Salle à manger et restauration

- ✓ Mobilier de la salle à manger
- ✓ État du mobilier de la salle à manger
- ✓ Restauration
- ✓ Mise en place (service, carte des vins et mise en place)
- ✓ État de la mise en place
- ✓ Décoration

Points de bonification

- ✓ Foyer ou poêle vitré
- ✓ Service d'affaires (fax, internet)
- ✓ Téléviseur dans la salle de séjour/bar
- ✓ Minimum de 2 jeux de société
- ✓ Bibliothèque ou jeu de table
- ✓ Produits du terroir ou fait maison
- ✓ Période de 3 heures ou plus pour souper
- ✓ Réfrigérateur communautaire
- ✓ Cafetière communautaire

Points de démerite

- ✓ Deux repas offert seulement
- ✓ Un repas offert seulement
- ✓ Plafond d'une hauteur de moins de 7 pieds
- ✓ Disparité des chaises de la salle à manger
- ✓ Non-respect du ratio place au salon / 25% de la capacité d'accueil

Section 3 : Chambre

Le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des chambres.

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Lit et matelas
- ✓ État des lits
- ✓ État des matelas
- ✓ Literie
- ✓ État de la literie
- ✓ Rangement
- ✓ Ameublement
- ✓ État du rangement et de l'ameublement
- ✓ Parures de fenêtres
- ✓ État des parures de fenêtres
- ✓ Harmonie globale des éléments de la chambre
- ✓ Éclairage
- ✓ Chauffage
- ✓ Décoration

Points de bonification

- ✓ Présence d'un frigo
- ✓ Ventilateur ou air climatisé
- ✓ Porte serviette
- ✓ Contrôle d'intensité de la lumière
- ✓ Cahier d'informations sur les services de la pourvoirie (ex. : Menu, carte du territoire, activités, etc.)
- ✓ Lavabo(s) (en salle de bain partagée)
- ✓ Miroir pleine longueur
- ✓ Réveille-matin
- ✓ Cafetière
- ✓ Foyer ou poêle vitré
- ✓ Service d'entretien ménager journalier
- ✓ Support à armes à feu

Points de démerite

- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Absence de fenêtre
- ✓ Absence d'avertisseur d'incendie dans tous les couloirs et escaliers
- ✓ Absence d'un extincteur portatif à chaque étage
- ✓ Absence d'alèse pour le matelas ou de matelas lavable
- ✓ Absence de housse pour oreiller
- ✓ Absence de barre de protection pour lits superposés
- ✓ Absence d'une échelle pour lits superposés
- ✓ Absence de fenêtre qui ouvre dans une chambre (incluant la porte)
- ✓ Absence de détecteur de gaz carbonique
- ✓ Absence d'une serrure
- ✓ 25% de chambres au sous-sol (petite fenêtre)
- ✓ Présence d'un lit superposé trop bas
- ✓ Absence d'ameublement ou de rangement dans une chambre
- ✓ Hauteur du plafond de moins de 7 pieds
- ✓ Hauteur plus basse que 6 pieds à côté du lit (toit en pignon)

Section 4 : Salle de bain

Le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des salles de bain.

- ✓ Appareils sanitaires (partagés ou privés)
- ✓ État des appareils sanitaires
- ✓ Tour du bain et douche
- ✓ Rideau de douche
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Portes
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ État du linge de toilette
- ✓ Éclairage

Points de bonification

- ✓ Bain
- ✓ Fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Chauffage
- ✓ Toilette ou lavabo séparée de la douche
- ✓ Meuble-lavabo ou tablette de rangement
- ✓ Douche téléphone
- ✓ Porte-serviette ou crochet
- ✓ Prise de rasoir
- ✓ Séchoir à cheveux disponible

Points de démerite

- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Absence de serviette disponible
- ✓ Absence d'une fenêtre ouvrante ou d'une ventilation mécanique indépendante
- ✓ Présence de moquette (tapis) permanente
- ✓ Absence d'au moins 2 articles de toilette (savon, shampoing, bonnet, etc.)
- ✓ Éclairage insuffisant ou mal positionné
- ✓ Rideau de douche trop court
- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Absence d'un miroir
- ✓ Absence de tapis de bain
- ✓ Non-respect du ratio d'une salle de bain partagée pour 6 personnes